

(La version électronique du *Journal de l'Assemblée législative*
n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

Fascicule 3

Fredericton (N.B.)
le jeudi 2 décembre 1999

14 h 30

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} Dubé, appuyée par M. MacDonald, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 30 novembre 1999

À Son Honneur,
l'honorable Marilyn Trenholme Counsell,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit ; il est ajourné sur la motion de l'hon. M. Furlong.

La séance est levée à 15 h 19.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture pour 1998-1999 (1^{er} décembre 1999) ;

rapport annuel de la Commission de police du Nouveau-Brunswick pour 1998-1999 (1^{er} décembre 1999).